

## COMITÉ DE COORDINATION INTERUNIONS, SEPTIÈME SESSION INTERUNION COORDINATION COMMITTEE, SEVENTH SESSION

(Genève, 22-26 septembre 1969)  
(Geneva, September 22 to 26, 1969)

### RAPPORT

#### Composition et ouverture de la session

1. La septième session ordinaire du Comité de coordination interunions des BIRPI (ci-après désigné "le Comité") s'est tenue à Genève du 22 au 25 septembre 1969.

2. Les vingt-sept membres du Comité étaient représentés, c'est-à-dire : Allemagne (République fédérale), Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Cameroun, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Iran, Italie, Japon, Kenya, Maroc, Mexique, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Union soviétique.

3. Les dix Etats suivants étaient représentés par des observateurs : Algérie, Canada, Cuba, Finlande, Irlande, Israël, Norvège, Saint-Siège, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

./ 4. La liste des participants est annexée au présent rapport.

5. La session a été ouverte par le Président de la session précédente, M. G.L. de San (Belgique).

#### Adoption de l'ordre du jour

6. Le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour de la session tel qu'il figure dans le document CCIU/VII/1.

Election du nouveau Bureau

7. Le nouveau Bureau a été élu à l'unanimité comme suit : M. A.F. Mazarambroz (Espagne), Président, et MM. T. Jarno (Pologne) et M. Couto (Brésil), Vice-Présidents.

8. Dr. Arpad Bogsch, Premier Vice-Directeur des BIRPI, a exercé les fonctions de Secrétaire du Comité.

Activités des BIRPI depuis la dernière session ordinaire du Comité de septembre 1968

9. Le Comité a examiné les documents CCIU/VII/3 et CCIU/VII/12.

10. En ce qui concerne l'Union de Paris, le Directeur des BIRPI a rappelé les remarques qu'il a faites au sein du Comité exécutif de cette Union. En ce qui concerne l'Union de Berne, le Directeur des BIRPI a déclaré que l'année qui vient de s'écouler avait montré de façon manifeste que la situation du droit d'auteur dans le monde était à la fois difficile et délicate. Le Protocole de Stockholm relatif aux pays en voie de développement n'a pas obtenu les ratifications escomptées. La révision de la Convention universelle sur le droit d'auteur est actuellement en préparation. Le Comité permanent de l'Union de Berne s'est réuni deux fois en session extraordinaire.

11. Parmi les autres activités importantes dans le domaine du droit d'auteur il y a eu un Symposium sur les aspects pratiques du droit d'auteur et un Comité d'experts africains pour l'élaboration d'un statut-type de sociétés d'auteurs. Une assistance technico-juridique a été demandée par la Thaïlande pour reviser sa législation sur le droit d'auteur. Tous ces faits, ainsi que l'étude de la situation générale des relations internationales en matière de droit d'auteur, ont été des activités qui ont intéressé avant tout les pays en voie de développement.

12. La Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle a été ratifiée par plusieurs pays et il est probable qu'elle entrera en vigueur au début de l'année prochaine.

13. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que l'Administration américaine avait soumis au Sénat, pour ratification, la Convention OMPI et l'Acte de Stockholm (dans sa totalité) de la Convention de Paris. Le Département d'Etat et le Département du Commerce ont également recommandé la ratification de l'Arrangement de Nice. Il est à espérer que les Etats-Unis d'Amérique seront en mesure, dans un proche avenir, de déposer les instruments de ratification de ces trois traités.

14. Le délégué de l'Autriche a déclaré que son pays avait ratifié la Convention de Paris (Acte de Lisbonne) ainsi que les Arrangements de Nice et de Madrid (Acte de Nice). Les marques de service pourront être enregistrées en Autriche à partir du début d'octobre 1969. La ratification de la Convention OMPI, de la Convention de Paris (Acte de Stockholm) et des Arrangements (Acte de Stockholm) auxquels l'Autriche est partie est actuellement en préparation.

15. Le délégué du Maroc a déclaré que la ratification de la Convention OMPI avait été décidée par son Gouvernement et qu'elle attendait maintenant le consentement royal.

16. Le délégué de l'Espagne a déclaré que son pays avait récemment ratifié l'Acte additionnel de Monaco de l'Arrangement de La Haye.

17. Le Comité a pris note, en les approuvant, des rapports précités.

#### Rapport financier pour l'année 1968

18. Le Comité a examiné le rapport de gestion pour 1968 et le document CCIU/VII/4.

19. Le Comité a pris note, en les approuvant, de ces rapports.

#### Relations des BIRPI avec l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales

20. Le Comité a examiné le document CCIU/VII/5.

21. Le Directeur a présenté le rapport en déclarant qu'à son avis le projet d'arrêté du Conseil fédéral suisse, annexé au document CCIU/VII/5, était en général conforme à la solution dite plan A, déjà adoptée par le Comité. Il a exprimé l'espoir que, dans quelques mois, le Bureau de l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) pourrait entrer en fonction.

22. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que son Gouvernement agréait la solution retenue dans le projet d'arrêté. Il désirait cependant attirer l'attention du Comité sur le fait qu'il était fort douteux que la Convention UPOV respectât le principe du traitement national tel qu'il figure dans la Convention de Paris. Il a donc invité le Comité à veiller aux développements futurs, particulièrement à propos d'autres Conventions, car il faudrait en tout cas éviter de laisser éroder le principe du traitement national qui figure dans la Convention de Paris.

23. Le délégué du Royaume-Uni a déclaré qu'il était satisfait de la solution incorporée dans le projet d'arrêté, encore qu'il continue à penser que l'organisation en cause est extrêmement insolite et que sa viabilité devra être vérifiée par l'expérience.

24. Le Directeur des BIRPI a répondu que l'accord de coopération avec l'UPOV prévoyait une possibilité de dénonciation rapide, de sorte que les BIRPI pourraient se libérer de toute collaboration avec l'UPOV si l'organisation arrêtée ne devait pas jouer en pratique.

#### Bâtiment du siège des BIRPI

25. Le Comité a examiné les documents CCIU/VII/6 et CCIU/VII/13.

26. Le délégué de l'Argentine a approuvé la constitution d'un Sous-comité spécial, comme cela était suggéré dans le document CCIU/VII/6, et a proposé que ce Sous-comité tienne compte de l'expérience des autres Organisations intergouvernementales ayant leur siège à Genève.

27. Le délégué de l'Allemagne (République fédérale) a déclaré que le Ministère des Finances de son pays ne pouvait pas envisager de participer à la construction projetée aussi longtemps qu'il ne serait pas convaincu, sur la base d'informations plus complètes, de la nécessité de construire un nouveau bâtiment et de donner à ce bâtiment l'extension indiquée dans les documents précités.

28. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique s'est déclaré en principe favorable à la construction d'un nouveau bâtiment et a appuyé la constitution d'un Sous-comité spécial. Son Gouvernement a besoin d'informations supplémentaires avant d'être en mesure d'exprimer une opinion définitive.

29. Une discussion approfondie a suivi, à laquelle ont pris part les délégués de l'Autriche, de l'Italie, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni, du Canada et du Mexique. Le délégué du Mexique a expressément réservé la position de son Gouvernement jusqu'à ce qu'il soit plus complètement informé. Le Directeur des BIRPI a relevé ensuite que les BIRPI manquaient sérieusement de personnel et que, par conséquent, celui-ci devrait s'accroître de façon sensible même si les BIRPI n'entreprenaient pas de nouvelles tâches; il est donc extrêmement urgent de prendre des décisions au sujet du bâtiment. Le Comité a décidé à l'unanimité de créer un Sous-comité ("Sous-comité pour le bâtiment du siège des BIRPI"), qui sera chargé de conseiller le Directeur des BIRPI dans l'évaluation des besoins des BIRPI et de l'OMPI, pour les dix à quinze prochaines années, en ce qui concerne les bureaux, salles de conférences et autres locaux, dans le choix des meilleurs moyens de satisfaire ces besoins en construisant sur le terrain dit Horngacher et dans le financement d'une telle construction.

30. Le Sous-comité restera en fonction jusqu'à ce que le Comité de coordination interunions mette fin à son mandat.

31. Il sera convoqué, lorsque ce sera nécessaire, par le Directeur des BIRPI ou par le Président du Comité de coordination interunions.

32. Le Comité a ensuite désigné les dix Etats suivants comme membres du Sous-comité : Allemagne (République fédérale), Argentine, Cameroun, Etats-Unis d'Amérique, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Suisse, Union soviétique.

#### Questions de personnel

33. Le Comité a examiné les documents CCIU/VII/7, CCIU/VII/8 et CCIU/VII/10.

34. Répartition géographique du personnel (Voir document CCIU/VII/7, paragraphes 1 à 3, et document CCIU/VII/10, paragraphe 1). Ce point a été examiné tant dans le cadre des questions de personnel que dans le contexte du projet de programme et de budget.

35. Les délégués de l'Argentine, du Brésil, de l'Inde, du Kenya et de l'Union soviétique ont déclaré qu'il n'y avait pas assez de membres du personnel qui soient des ressortissants des pays en voie de développement. Le délégué de l'Union soviétique a exprimé en outre l'opinion qu'il n'y avait pas assez de membres du personnel qui soient des ressortissants des pays socialistes. Le Directeur des BIRPI a répondu qu'un progrès substantiel avait été fait l'année dernière à cet égard et qu'il allait continuer de recruter des ressortissants de pays en voie de développement, bien qu'il n'y ait pas de candidats venant de la plupart de ces pays.

36. Le délégué de l'Argentine a insisté pour qu'une utilisation plus large de la langue espagnole soit faite par le Secrétariat. Le Directeur des BIRPI a répondu qu'il y avait là une question à la fois juridique et financière : dans la plupart des instances, seuls l'anglais et le français sont prévus comme langues de travail et il n'y a pas de fonds pour mettre l'espagnol ou le russe sur un pied d'égalité avec l'anglais et le français. Néanmoins, les BIRPI utilisent de plus en plus l'espagnol et occasionnellement le russe, l'allemand et l'arabe.

37. Décorations suédoises (Voir document CCIU/VII/7, paragraphes 4 et 5).

38. La plupart des délégués ont parlé sur cette question, prônant les hauts mérites du Directeur des BIRPI et remerciant le Gouvernement suédois de les avoir reconnus en lui conférant les insignes de Grand Officier de l'Ordre royal de l'Etoile polaire.

39. Le Comité a décidé à l'unanimité de suggérer à l'Autorité de surveillance d'autoriser le Directeur des BIRPI, le Professeur G.H.C. Bodenhausen, à accepter cette décoration.

40. Le délégué de la Suède a informé le Comité, et celui-ci en a pris note avec satisfaction, que le Premier Vice-Directeur des BIRPI, Dr. A. Bogsch, et que le Conseiller supérieur, M. C. Masouyé, avaient été aussi décorés par le Gouvernement suédois avec le grade de Commandeur dans le même Ordre et que le Directeur des BIRPI les avait autorisés à accepter ces décorations.

41. Amendements au Statut et au Règlement du personnel. Le Comité a pris note, en les approuvant, des amendements indiqués dans le document CCIU/VII/7, paragraphes 6 à 17, et dans le document CCIU/VII/10, paragraphes 2 à 4.

42. Pensions. Le Comité a pris note, en l'approuvant, du paragraphe 18 du document CCIU/VII/7 concernant l'augmentation pour renchérissement du coût de la vie accordée par les BIRPI au personnel retraité.

43. Traitement du Premier Vice-Directeur. Après avoir entendu les interventions d'un grand nombre de délégués sur les mérites du Dr Bogsch, Premier Vice-Directeur, le Comité a approuvé à l'unanimité la proposition du Directeur des BIRPI d'ajuster le traitement et les indemnités y relatives du Premier Vice-Directeur, tel que proposé dans les paragraphes 21 à 25 du document CCIU/VII/7.

44. Promotion du Chef de la Division de la Propriété industrielle. Sur une proposition faite par le délégué des Etats-Unis d'Amérique et après avoir entendu les interventions de nombreuses délégations félicitant M. Pfanner de son travail, le Comité a décidé à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à l'intention du Directeur de le promouvoir au grade D.1 (Voir document CCIU/VII/7, paragraphes 26 à 30).

#### Poste du Directeur

45. Le Comité a examiné le document CCIU/VII/8.

46. Il a été présenté par le Président du Comité.

47. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique, appuyé par le délégué de l'Allemagne (République fédérale), après avoir retracé la remarquable carrière du Directeur, le Professeur Bodenhausen, a fait l'éloge de ses qualités de chef, de son expérience professionnelle exceptionnellement riche et de ses éminents talents diplomatiques. Il a déclaré que, dans des conversations officielles que son Gouvernement avait eues avec le Professeur Bodenhausen, celui-ci avait indiqué qu'il serait prêt à accepter une prolongation d'une durée se situant entre un an et demi et deux ans et demi. En conséquence, c'est un grand plaisir pour son Gouvernement de proposer que le Comité recommande à l'Autorité de surveillance de déroger à l'application de la limite d'âge

prévue par le Statut du personnel et de maintenir le Professeur Bodenhausen en activité jusqu'à la fin de 1972. Etant donné que l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle élira son premier Directeur général entre-temps et que la durée de six années de cette charge prévue dans la Convention établissant cette Organisation est trop longue, l'on devrait également déroger à cette disposition de façon à prévoir une période plus courte que six années, si, comme on peut le prévoir, le Professeur Bodenhausen est élu Directeur général.

48. Les délégations ci-après ont alors pris la parole : Argentine, Belgique, France, Union soviétique, Brésil, Irlande, Iran, Hongrie, Suisse, Autriche, Pologne, Espagne, Royaume-Uni, OAMPI, Cameroun, Suède, Maroc, Australie, Danemark, Mexique et Pays-Bas (dans l'ordre dans lequel elles ont parlé). Toutes ont rendu hommage à la personnalité et à l'oeuvre du Directeur. Toutes ont exprimé le désir qu'il reste au-delà de la limite d'âge statutaire. La plupart d'entre elles ont appuyé expressément la proposition des Etats-Unis d'Amérique. D'autres ont déclaré que les deux ans et demi proposés ne devraient pas être considérés comme une limite absolue, mais faire plus tard l'objet d'un nouvel examen.

49. Le Comité a décidé à l'unanimité de recommander à l'Autorité de surveillance de maintenir en activité le Professeur Bodenhausen jusqu'au 31 décembre 1972, étant entendu que cette recommandation n'impliquait aucun avis sur ce qui serait fait après cette date.

#### Programme et budget des BIRPI pour 1970

50. Le Comité a examiné les documents CCIU/VII/9 et CCIU/VII/11.

51. Union de Paris. Le Comité n'a ajouté aucune observation à celles que le Comité exécutif de l'Union de Paris avait faites à propos de la partie du programme et du budget relative à cette Union.

52. Union de Berne. Le Directeur des BIRPI a présenté le projet de programme et de budget de l'Union de Berne. Il a souligné que si l'octroi de crédits était proposé pour une conférence diplomatique, c'était parce que, même s'il n'était pas encore certain qu'une telle conférence aurait lieu en 1970, il fallait éviter que sa convocation ne se heurtât à des obstacles financiers, au cas où une telle Conférence serait nécessaire ou utile.

53. Le délégué de l'Allemagne (République fédérale) a déclaré que son Gouvernement, considérant que le Protocole de Stockholm était une bonne solution pour satisfaire les besoins des pays en voie de développement, poursuivait ses efforts en vue de la ratification de cet instrument. Cependant, d'importants pays n'ont apparemment pas la volonté de ratifier le Protocole, ce qui a créé une situation nouvelle. Il faut donc, dit-il, rechercher des solutions de remplacement, d'autant plus que son Gouvernement est extrêmement désireux d'aider les pays en voie de développement. On ne doit prendre en considération que les solutions qui

seront de nature à satisfaire les pays en voie de développement, qui pourront être acceptées à l'unanimité dans une conférence diplomatique et qui seront ratifiées aussi bien par les pays en voie de développement que par les pays développés. Il est prêt à appuyer les propositions faites récemment par l'Italie et les Etats-Unis d'Amérique au sein du Sous-comité du Comité intergouvernemental du droit d'auteur, si tous les pays de l'Union de Berne les agréent. Il n'est pas opposé à la proposition exposée dans le document BIRPI/SGC-I/7, mais il doute sérieusement qu'il soit possible de la réaliser dans la prochaine ou les deux prochaines années. Cependant, il pourrait l'accepter comme base de discussion si les autres Etats, y compris les pays en voie de développement, l'acceptent comme telle. En tout cas, son Gouvernement n'appuierait pas une révision de la "clause de sauvegarde" de la Convention universelle sur le droit d'auteur qui ne serait pas assortie de l'établissement simultané de nouveaux liens entre les deux conventions. Il se peut cependant qu'une solution transitoire plus limitée doive précéder la solution plus générale envisagée dans le document des BIRPI précité. De toute façon, a-t-il ajouté, il est indispensable de prévoir dans le budget un crédit destiné à couvrir les frais d'une éventuelle conférence diplomatique qui reviserait la Convention de Berne et la Convention universelle sur le droit d'auteur.

54. Le délégué de l'Argentine a félicité les BIRPI pour les efforts déployés par eux pour trouver des solutions aux problèmes actuels du droit d'auteur international et s'est déclaré favorable aux propositions présentées par les BIRPI à cet effet.

55. Le délégué de la France a déclaré que son pays pourrait très bien ne pas être favorable à une révision conjointe des deux Conventions. A son avis, il est très peu probable qu'on puisse reviser la Convention de Berne en 1970, étant donné qu'une telle révision, qui aborderait des points fondamentaux, devrait être précédée de longues études. Même si la révision de la Convention de Berne tendait seulement à séparer le Protocole de Stockholm de l'Acte de Stockholm lui-même, elle ne pourrait être préparée à temps pour 1970, compte tenu des divergences qui se sont fait jour entre les Etats, compte tenu aussi du fait que la France se réserve d'opposer des objections sérieuses à certaines des propositions contenues dans le document BIRPI/SGC-I/7.

56. Le délégué des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que, bien que son pays ne soit pas membre de l'Union de Berne, il appuyait avec vigueur une révision conjointe des deux Conventions, étant donné que les problèmes étaient si connexes qu'il était difficile de reviser l'une des Conventions sans reviser l'autre en même temps. Il pense qu'une telle révision conjointe pourrait très bien et devrait avoir lieu dès 1970. Une révision limitée à la clause de sauvegarde ne résoudrait pas les problèmes des pays en voie de développement et ne serait pas souhaitable. Les propositions contenues dans le document BIRPI/SGC-I/7 pourraient très bien satisfaire les besoins des pays en voie de développement.

57. Le délégué du Royaume-Uni s'est déclaré d'accord avec le délégué des Etats-Unis quant à la nécessité d'harmoniser les deux Conventions. Il est hautement désirable et urgent - a-t-il exposé - de satisfaire les besoins des pays en voie de développement; le seul moyen pratique de le faire semble être de réviser conjointement les deux Conventions. Il a déclaré approuver les propositions budgétaires relatives à l'Union de Berne.

58. Le délégué du Maroc a exprimé l'opinion qu'une révision conjointe des deux Conventions ne ferait que compliquer la matière et ne pourrait guère être réalisée en 1970.

59. Répondant aux orateurs précédents, le Directeur des BIRPI a déclaré qu'il était extrêmement important et urgent de trouver une solution permettant, en général, de remédier à l'état très peu satisfaisant du droit d'auteur international et, en particulier, de satisfaire les besoins des pays en voie de développement, si bien que les BIRPI donneraient la plus haute priorité à cette tâche. Si les pays le désirent, les BIRPI seront prêts pour une conférence de révision qui se tiendrait en septembre 1970.

60. Abordant d'autres points du droit d'auteur, le Directeur a attiré l'attention du Comité sur le programme relatif aux satellites artificiels de télécommunications et aux ordinateurs. Répondant à une question du délégué de l'Allemagne (République fédérale), il a déclaré, à propos du premier point, que les BIRPI avaient l'intention d'agir conjointement ou en consultation non seulement avec l'UNESCO, mais aussi avec l'Union internationale des Télécommunications et l'Organisation internationale du Travail. En réponse à une autre question du même délégué, il a exposé que, dans le domaine des ordinateurs, on ne projetait pour 1970 qu'une étude préliminaire et non l'élaboration de propositions tendant à créer un droit international ou à modifier un tel droit. Il se peut du reste, a-t-il ajouté, que l'ensemble du projet doive être renvoyé pour manque de temps.

61. Unions particulières. Le Second Vice-Directeur a présenté le projet de programme et de budget des Unions particulières. Il a déclaré notamment qu'il était prévu de porter le prix de l'abonnement de la revue "Les Marques internationales" de 80 à 120 francs suisses par année.

62. Droit de superficie. A propos du point DC.18 du budget, le Secrétariat a déclaré que ce point avait été rédigé avant que les autorités genevoises n'aient manifesté leur intention de décupler le montant du loyer relatif au terrain. Il faudrait encore y ajouter un loyer pour le terrain Horngacher. Le total pourrait se situer aux environs de 20.000 dollars. Si ce montant ne peut être compensé par des économies ou couvert par le poste "Imprévus", la différence devrait être imputée sur les fonds de réserve avec l'autorisation de l'Autorité de surveillance. Il est toutefois à espérer que, grâce à la compréhension des autorités genevoises, le montant dû soit en définitive considérablement inférieur au montant indiqué ci-dessus.

63. Accroissement du personnel. Le Directeur des BIRPI a déclaré que la création de 18 nouveaux postes était essentielle et indispensable déjà pour faire face à la charge actuelle de travail qui exige, de la part de nombreux membres du personnel, un travail supplémentaire d'une importance anormale et des efforts excessifs. Un nombre important de postes supplémentaires sera également proposé pour 1971; si on ne le fait pas dès maintenant, c'est pour le seul motif que le budget est limité par le système du plafond, système appelé à disparaître avant 1971 par l'entrée en vigueur des textes de Stockholm.

64. Déclarations générales. Le délégué de l'Argentine a déclaré, également au nom du délégué du Brésil, qu'il était prêt à approuver le budget général pour 1970, mais qu'il le faisait uniquement parce que sa délégation souhaitait se conformer à la volonté exprimée par la majorité au sein du Comité exécutif de l'Union de Paris. Sa délégation, cependant, constate avec inquiétude et ne saurait approuver l'existence d'un mécanisme en vertu duquel les dépenses afférentes à des travaux qui sont dans l'intérêt d'un nombre limité de pays - pays qui sont pour la plupart des pays industrialisés - sont englobées dans le budget général et, par conséquent, supportées par tous les Etats membres, y compris les pays en voie de développement, qui, étant donné leur faible ou moyen degré d'industrialisation, ne peuvent profiter, ni actuellement ni même à long ou moyen terme, de tels travaux dans un système de protection de la propriété industrielle.

65. Le délégué du Mexique s'est associé à la déclaration du délégué de l'Argentine et a ajouté que son pays repoussait le plan PCT.

66. Assistance technique. Le délégué du Brésil, tout en approuvant l'assistance technique accordée aux pays en voie de développement, a exprimé l'avis qu'elle était encore insuffisante et a demandé quels étaient les plans pour la période postérieure à 1970.

67. Le délégué de l'Union soviétique a déclaré que le programme de stages devrait être développé, ajoutant que son pays était disposé à accepter un plus grand nombre de stagiaires.

68. Le délégué de l'Inde a recommandé une assistance accrue pour les pays en voie de développement.

69. Le délégué du Kenya a approuvé la déclaration du délégué de l'Inde et a demandé le développement du programme de stages.

70. Le Directeur des BIRPI a déclaré qu'à son avis, les BIRPI étaient en bonne posture dans le domaine de l'assistance aux pays en voie de développement, surtout si l'on tient compte des réalisations plus que des paroles. L'assistance aux pays en voie de développement a été l'une des constantes préoccupations des BIRPI, qui lui ont consacré leurs plus grands efforts. De tels efforts seront, dans le proche avenir, déployés plus particulièrement en Amérique latine, où une importante tâche d'infor-

mation et d'assistance attend les BIRPI. Quant au programme pour 1971 et les années suivantes, il dépend des décisions qui seront prises, à propos du programme et du budget, dans les sessions administratives de 1970, qui se tiendront à Genève du 21 au 25 septembre 1970.

71. Conclusion. Le Comité a exprimé un avis favorable sur le projet de programme et de budget pour 1970 tel qu'il lui était présenté.

#### Clôture de la session

72. Le délégué de l'Argentine, au nom de toutes les délégations, a exprimé les remerciements du Comité au Président pour l'efficacité et la courtoisie avec lesquelles il a dirigé les débats.

73. Le Président, après avoir récapitulé les décisions les plus importantes, a prononcé la clôture de la session.

74. Le présent rapport a été adopté, à l'unanimité, par le Comité dans sa réunion du 25 septembre 1969.

/̄Suit l'annexē

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS

ETATS MEMBRES DU COMITE/MEMBER STATES OF THE COMMITTEE

ALLEMAGNE (REPUBLIQUE FEDERALE)/GERMANY (FEDERAL REPUBLIC)

Mr. Albrecht KRIEGER, Ministerialdirigent, Federal Ministry of Justice, Bonn

Mr. Heribert MAST, Ministerialrat, Federal Ministry of Justice, Bonn

Mr. Romuald SINGER, Leitender Regierungsdirektor, German Patent Office, Munich

Miss Gisela RHEKER, Counsellor of Embassy, Permanent Delegation of Germany, Geneva

ARGENTINE/ARGENTINA

Mr. L.M. LAURELLI, Secretary of Embassy, Permanent Delegation of the Argentine Republic, Geneva

AUSTRALIE/AUSTRALIA

Mr. J.P. HARKINS, Senior Assistant Secretary, Attorney-General's Department, Canberra, A.C.T.

AUTRICHE/AUSTRIA

Mr. T. LORENZ, Counsellor, Austrian Patent Office, Vienna

BELGIQUE/BELGIUM

M. Gérard-L. DE SAN, Directeur général, Conseiller juridique, Ministère de l'éducation nationale et de la culture, Bruxelles

M. Jacques DEGAVRE, Service de la Propriété industrielle, Bruxelles

BRESIL/BRAZIL

Mr. Mauro COUTO, First Secretary, Permanent Delegation of Brazil, Geneva

CAMEROUN/CAMEROON

Mr. J. EKEDI-SAMNIK, Embassy of Cameroon, Bonn

DANEMARK/DENMARK

Mr. Torben LUND, Professor, University of Aarhus

ESPAGNE/SPAIN

M. Antonio F. MAZARAMBROZ, Directeur, Registre de la Propriété industrielle, Madrid

M. Enrique VALERA, Premier Secrétaire d'Ambassade, Délégation permanente d'Espagne, Genève

Mlle Isabel FONSECA RUIZ, Directeur, Cabinet d'études de la Direction générale des archives et bibliothèques, Madrid

ETATS-UNIS D'AMERIQUE/UNITED STATES OF AMERICA

Mr. William E. SCHUYLER, Jr., Commissioner of Patents, Patent Office, Washington, D.C.

Mr. Harvey J. WINTER, Assistant Chief, Business Practices Division, Department of State, Washington, D.C.

Mr. James W. BRENNAN, Acting Director, Office of International Patent and Trademark Affairs, Patent Office, Washington, D.C.

FRANCE/FRANCE

M. François SAVIGNON, Directeur, Institut national de la Propriété industrielle, Paris

M. Roger LABRY, Conseiller d'Ambassade, Ministère des Affaires étrangères, Direction des Affaires économiques et financières, Paris

FRANCE (suite)/FRANCE (continued)

M. Charles ROHMER, Chef du Service du Droit d'Auteur,  
Ministère des Affaires culturelles, Paris

M. Pierre Georges FRESSONNET, Directeur adjoint, Institut  
national de la Propriété industrielle, Paris

HONGRIE/HUNGARY

Mr. Emil TASNÁDI, President, Hungarian Office of Inventions,  
Budapest

Mr. Jenő BOBROVSZKY, Chief Advisor, Hungarian Office of  
Inventions, Budapest

INDE/INDIA

Mr. G.S. BALAKRISHNAN, Attaché, Permanent Mission of India,  
Geneva

IRAN/IRAN

M. Ebrahim DJAHANNEMA, Deuxième Secrétaire, Délégation  
permanente de l'Iran, Genève

ITALIE/ITALY

M. Aldo PELIZZA, Inspecteur général Ministère de l'Indus-  
trie, Office des brevets, Rome

Mlle Marta VITALI, V. Inspecteur, Ministère des Affaires  
étrangères, Rome

M. Maurizio MELONI, Conseiller lère classe, Présidence du  
Conseil des Ministres, Rome

M. Roberto MESSEROTTI-BENVENUTI, Avocat, Montecatini  
Edison S.p.A., Milan

JAPON/JAPAN

Mr. Kojiro TAKANO, Third Secretary, Permanent Delegation of  
Japan, Geneva

KENYA/KENYA

Mr. David J. COWARD, Registrar General, Nairobi

MAROC/MOROCCO

M. Abderrahin H'SSAÏNE, Directeur général, Bureau Marocain  
du droit d'auteur, Rabat

MEXIQUE/MEXICO

M. Raul VALENZUELA, Ministre-Conseiller, Délégation per-  
manente du Mexique, Genève

Mlle Maria de los Angeles LOPEZ-ORTEGA, Deuxième Secrétaire  
d'Ambassade, Délégation permanente du Mexique, Genève

PAYS-BAS/NETHERLANDS

Mr. Willem M.J.C. PHAF, Legal Counsellor, Ministry of Eco-  
nomic Affairs, The Hague

Mr. Enno VAN WEEL, Patent Office, The Hague

Mr. H.J.A.M. VROUWENVELDER, Ministry of Economic Affairs,  
The Hague

POLOGNE/POLAND

Mr. Tadeusz JARNO, National Office of Patents, Warsaw

Mr. Andrzej Piotr STRZELECKI, National Office of Patents,  
Warsaw

Mr. Tadeusz NIEDZIATEK, Director, Department of Inventions,  
National Office of Inventions, Warsaw

PORTUGAL/PORTUGAL

M. Ruy SERRÃO, Directeur, Office de la Propriété indus-  
trielle, Lisbonne

ROUMANIE/RUMANIA

M. Costel MITRAN, Deuxième Secrétaire, Mission permanente  
de Roumanie, Genève

ROYAUME-UNI/UNITED KINGDOM

Mr. Edward ARMITAGE, Assistant Comptroller, Patent Office,  
London

Mr. Ivor J.G. DAVIS, Principal Examiner, Patent Office,  
London

SUEDE/SWEDEN

Mr. G.R. BORGGÅRD, Director General, Patent Office,  
Stockholm

Mr. Claës UGGLA, Counsellor, Patent Office, Stockholm

SUISSE/SWITZERLAND

M. Walter STAMM, Directeur, Bureau fédéral de la Propriété  
intellectuelle, Berne

M. Paul RUEDIN, Collaborateur consulaire, Département  
Politique Fédéral, Berne

M. Paul BRAENDLI, Chef de Section, Bureau fédéral de la  
Propriété intellectuelle, Berne

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIETIQUES/UNION OF  
SOVIET SOCIALIST REPUBLICS

Mr. Y. MAKSAREV, Chairman, Committee for Inventions and  
Discoveries, Council of Ministers of the USSR, Moscow

Mr. V. ILIYN, Deputy Chief, External Relations Department,  
Committee for Inventions and Discoveries, Council of  
Ministers of the USSR, Moscow

Mr. N. SARKISOV, Deputy Director, Central Institute of Patent  
Information, Committee for Inventions and Discoveries,  
Council of Ministers of the USSR, Moscow

Mr. Y. GYRDYMOV, Chief, Department of the All-Union Institute  
of Patent Examination, Committee for Inventions and Discover-  
ies, Council of Ministers of the USSR, Moscow

Mr. V. KALININE, Second Secretary, Permanent Delegation of  
the USSR, Geneva

OBSERVATEURS/OBSERVERS  
ETATS/STATES

ALGERIE/ALGERIA

M. S. BOUZIDI, Chef de Division, Office national de la Propriété industrielle, Alger

M. A. ABDELOUAHAB, Chef de Service, Office national de la Propriété industrielle, Alger

CANADA/CANADA

Mr. Finlay SIMONS, Assistant Commissioner of Patents, Patent Office, Ottawa

M. Jacques CORBEIL, Second Secretary and Consul, Permanent Mission of Canada, Geneva

CUBA/CUBA

M. Ortiz FRANK, Premier Secrétaire, Délégation permanente de Cuba, Genève

FINLANDE/FINLAND

Mr. Bengt NORRING, Chief of Section, Patent and Registration Office, Helsinki

IRLANDE/IRELAND

Mr. M.J. QUINN, Controller of Patents, Designs and Trade Marks, Dublin

ISRAEL/ISRAEL

Mr. Ze'ev SHER, Deputy Attorney-General, Ministry of Justice, Jerusalem

NORVEGE/NORWAY

Mr. Sten H. RØER, Office Manager, Patent Office, Oslo

SAINT-SIEGE/HOLY SEE

Rév. Père H.-M. DE RIEDMATTEN, Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Organisations internationales à Genève, Genève

TCHECOSLOVAQUIE/CZECHOSLOVAKIA

M. Miloš VŠETEČKA, Chef, Département juridique et international, Office des Brevets et des Inventions, Prague

M. Oldrich FABIÁN, Deuxième Secrétaire, Ministère des Affaires étrangères, Prague

YUGOSLAVIE/YUGOSLAVIA

M. S. PRETNAR, Directeur, Office fédéral des Brevets yougoslave, Belgrade

M. Nenad JANKOVIĆ, Conseiller juridique, Office fédéral des Brevets yougoslave, Belgrade

BUREAU DU COMITE DE COORDINATION INTERUNIONS/  
OFFICERS OF THE INTERUNION COORDINATION COMMITTEE

Président/Chairman: M. A.F. MAZARAMBROZ (Espagne/Spain)

Vice-Présidents/  
Vice-Chairmen: M. T. JARNO (Pologne/Poland)  
M. Mauro COUTO (Brésil/Brazil)

Secrétaire/Secretary: Dr. Arpad BOGSCH (BIRPI)

BUREAUX INTERNATIONAUX REUNIS POUR LA PROTECTION DE LA  
PROPRIETE INTELLECTUELLE/UNITED INTERNATIONAL BUREAUX FOR  
THE PROTECTION OF INTELLECTUAL PROPERTY (BIRPI)

Professeur G.H.C. BODENHAUSEN, Directeur/Director  
Dr. Arpad BOGSCH, Premier Vice-Directeur/First Deputy Director  
M. J. VOYAME, Second Vice-Directeur/Second Deputy Director  
M. C. MASOUE, Conseiller Supérieur/Senior Counsellor  
M. B.A. ARMSTRONG, Conseiller/Counsellor  
M. L. EGGER, Conseiller/Counsellor  
M. K. PFANNER, Conseiller/Counsellor  
M. V. STRNAD, Conseiller/Counsellor